

RCS : DAX

Code greffe : 4001

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de DAX atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2003 B 00375

Numéro SIREN : 450 575 790

Nom ou dénomination : A ET H DIFFUSION

Ce dépôt a été enregistré le 15/12/2017 sous le numéro de dépôt 3854

RECEPISSE DE DEPOT

GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE DAX

Villa Gischia 55 Avenue Victor Hugo
BP 301 - 40107 DAX CEDEX
Tél 05.58.90.06.84 Fax 05.58.74.48.02
E-mail : contact@greffe-tc-dax.fr

CONSEIL ET EXPERTISE COMPTABLE

315 avenue du Prado
CEC - Service Juridique
13008 Marseille 08

V/REF :

N/REF : 2003 B 375 / 2017-A-3854

Le greffier du tribunal de commerce de Dax certifie qu'il a reçu le 15/12/2017, les actes suivants :

Procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire en date du 30/06/2017
- Changement(s) de gérant(s)

Concernant la société

A ET H DIFFUSION
Société à responsabilité limitée
196 rue de la Poste
40550 Léon

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2017-A-3854 le 15/12/2017

R.C.S. DAX 450 575 790 (2003 B 375)

Fait à DAX le 15/12/2017,

LE GREFFIER



A & H DIFFUSION

SARL AU CAPITAL DE 7.500,00 EUROS

SIÈGE SOCIAL : 196 RUE DE LA POSTE 40550 LEON

450.575.790 R.C.S. DAX

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE REUNIE EXTRAORDINAIREMENT LE 30 JUIN 2017

L'an deux mille dix-sept et le 30 juin à 18 h 30, les associés de la Sarl A & H DIFFUSION au capital de 7500€ divisé en 500 parts, se sont réunis à Pelissanne Le Beaume Nègre (13) domicile du gérant, sur sa convocation que chaque associé en ce qui le concerne, reconnaît valable et munie de tous ses effets.

Sont présents et assistent à l'assemblée :
Bruno CAUCHY associé gérant détenant 495 parts,
Arthur CAUCHY associé détenant 3 parts et,
Hector CAUCHY associé détenant 2 parts.

En présence de : Madame Isabelle SOLA, postulant aux fonctions de gérante.

Les associés présents détenant l'ensemble du capital; l'assemblée est régulièrement constituée et habilitée à délibérer. Elle est présidée par Monsieur Bruno CAUCHY, associé et gérant qui met à la disposition de ses membres :

- le rapport de la Gérance,
- le projet des résolutions soumises à l'approbation des associés.

Le Président déclare que ces pièces ainsi que tous les documents et renseignements qui, selon la législation doivent être présentés à l'assemblée, ont été communiqués et tenus à sa disposition au siège à compter de la convocation (j-15) et que la Société a satisfait dans les conditions légales, aux demandes de documents dont elle a été saisie. L'Assemblée lui donne acte de ses déclarations.

Il rappelle que les associés sont réunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- **Nomination d'un nouveau Gérant en remplacement du Gérant démissionnaire,**
- **Pouvoirs à conférer pour l'exécution des formalités légales.**

Le Président rappelle qu'en suite de la démission de Monsieur Bruno CAUCHY de ses fonctions de Gérant pour cause de départ à la retraite, il convient de procéder à la nomination d'un nouveau Gérant. Plus le Président déclare la discussion ouverte. Plus personne ne demandant la parole, il met aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RÉOLUTION

La collectivité des associés donne acte à la gérance de ce que les dispositions légales concernant tant la convocation de l'assemblée que l'information des associés préalable relative à la présente réunion ont bien été respectées. Tous les associés étant présents ou représentés, l'assemblée peut valablement délibérer chaque associé ou mandataire, décharge expressément et définitivement le Gérant de toute responsabilité à cet égard.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉOLUTION

La collectivité prend acte de la démission de Monsieur Bruno CAUCHY de ses fonctions de Gérant à compter de ce jour. Après l'avoir remercié pour son implication au sein de la société, l'assemblée lui donne quitus entier et sans réserve de son mandat et de sa gestion en cette qualité.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

A.C. Bz
X S.S.

TROISIÈME RÉSOLUTION

En conséquence de la résolution qui précède, la collectivité des associés nomme en qualité de gérant à compter de ce jour, et sans limitation de durée :

- Madame Isabelle SOLA, née le 29 janvier 1977 à CASABLANCA (MAROC), de nationalité française, demeurant Baume Nègre, 13330 PELISSANE.

Madame Isabelle SOLA déclare accepter ce mandat et n'être frappée d'aucune incompatibilité ou incapacité de quelque nature qu'elle soit, susceptibles de faire obstacle à l'exercice des fonctions qui viennent de lui être conférées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

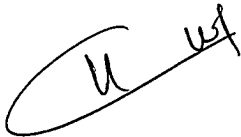
QUATRIÈME RÉSOLUTION

La collectivité des associés confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait littéral du présent procès-verbal certifié conforme par la gérance, à l'effet d'effectuer toutes formalités légales de dépôt et de publicité et autres qu'il appartiendra.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 19h 00 et de ce que dessus, il est dressé le présent procès-verbal, signé par les associés et la Gérante.

Hector CAUCHY - signature



Arthur CAUCHY - signature



Bruno CAUCHY – signature

« Bon pour démission »

Bon pour démission



Isabelle SOLA – signature

« Bon pour acceptation des fonctions de gérante »

BON POUR ACCEPTATION DES
FONCTIONS DE GÉRANTE



AC
IS.